



DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 17/01/2024

NOMBRE DE MEMBRES	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept janvier, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.
En exercice : 19	
Présents : 18	
Nombre de suffrages : 19	<u>Etaient présents :</u> M. COLLOMBET Cyril, M. CORRAL Anjel, M. COURBIS Joël, M. DEVISE Stéphane, M. DEVISE Michaël, M. DOHA Médard, Mme FOUREL Huguette, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. GINÉ Elios, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, Mme LIONNETON Leslie, Mme PIC Christiane, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme PRAS Aurélie, Mme ROSSI Bénédicte, M. SOUCHE Pascal, Mme VACHER Marion
<u>Date de convocation</u> 11/01/2024	
<u>Date d'affichage</u> 11/01/2024	<u>Procuration(s) :</u> Mme HEBRARD Magali donne pouvoir à M. LAFAGE Stéphane
VOTE : Adoptée à l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Etai(ent) absent(s) :</u> <u>Etai(ent) excusé(s) :</u> Mme HEBRARD Magali A été nommé(e) comme <u>secrétaire de séance</u> : Mme PIC Christiane

Numéro interne de l'acte : 2024-05

Objet : TARIFS CONCESSIONS ET REDEVANCES FUNERAIRES

Rapporteur : Madame Aurélie PRAS

Madame le Rapporteur propose que les tarifs des concessions et redevances funéraires au cimetière communal, soient les suivants à partir du 18 janvier 2024.

- **COLUMBARIUM :**
1 100 euros pour les concessions temporaires de 30 ans.
550 euros pour les concessions temporaires de 15 ans
- **JARDIN DU SOUVENIR :**
170 euros pour le remboursement de la plaque nominative du défunt
- **CIMETIERE :**
1500 euros pour les concessions temporaires de 30 ans
750 euros les concessions temporaires de 15 ans.

Envoyé en préfecture le 18/01/2024

Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le 19 JAN. 2024

ID : 007-210700704-20240117-DEL_2024_05-DE

Le Conseil Municipal,
Madame le rapporteur entendue,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité.

Article 1 : de fixer, comme ci-dessus indiqué, les tarifs des concessions à compter du 18 janvier 2024.

Fait à CORNAS

La secrétaire de séance
Mme PIC Christiane



Le Maire,
M. LAFAGE Stéphane

